

**ARRETE MUNICIPAL n°62-2026**

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale N°2 – 165 Route du Saut - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande en date du 19/05/2026, formulée par la SARL SUD ARDECHE FACADES représenté par M. Luc BARGETON – 9 rue Vaucanson – 07200 AUBENAS pour le bénéficiaire Mme Marie-Bénédicte DE MOELOOSE – 165 Route du Saut – 07110 VINEZAC

## ARRETE

**Article 1 :**

Afin de permettre la SARL SUD ARDECHE FACADES de réaliser des travaux de rénovation des façades - 165 route du Saut (parcelle C 416) - 07110 VINEZAC - Voie communale N°2 - Commune de Vinezac (Ardèche).

### 165 ROUTE DU SAUT LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

DU MERCREDI 20 MAI 2026 AU  
VENDREDI 19 JUIN 2026 INCLUS

**Article 2 :**

La SARL SUD ARDECHE FACADES se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

**Article 3 :**

La SARL SUD ARDECHE FACADES est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

**Article 4 :**

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La SARL SUD ARDECHE FACADES

